

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

ACCESSIBILITE DES LOCAUX

Les locaux du siège sont équipés de places de stationnement handicapé et d'un ascenseur pour accéder aux étages. L'amphithéâtre et le centre de documentation, où les apprenants sont régulièrement amenés à travailler, sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le site de Garicoitzenea possède également des places stationnement handicapé.

STATIONNEMENTS RESERVES



Siège



Amphithéâtre



Garicoitzenea

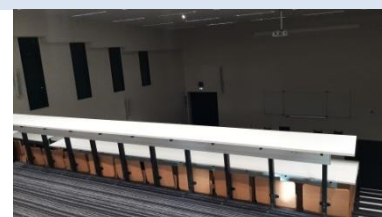
ACCES FACILITES



Portes automatiques



Rampe d'accès



Place réservée pour les personnes à mobilité réduite



Ascenseur



Toilette pour les personnes à mobilité réduite

PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (PSH)

1. NOM DE LA REFERENTE HANDICAP

- **Nancy PAYAS** : nancy.payas@cneap.fr
- 05.59.65.70.77 (*standard*) et st-palais@cneap.fr

2. CANDIDATURE

Dans le **dossier de candidature**, la personne en situation de handicap (PSH) **déclare sa situation en cochant la case** relative au handicap.

Le **responsable** de la formation concernée en **informe la référente handicap**.

3. ENTRETIEN AVEC LA REFERENTE HANDICAP

La **référente handicap** rencontre la PSH afin d'évaluer ses besoins **spécifiques éventuels** au regard de son handicap et nécessaires au bon déroulement de sa formation.

A l'issue de cet entretien, la référente handicap **indique au bénéficiaire les adaptations possibles**. Elle fixera avec la PSH les termes de l'accompagnement proposé afin de sécuriser son parcours et orientera, si besoin, vers des professionnels spécialisés.

4. SELECTION

Si la formation le nécessite (exemple : D.E.A.S), la PSH sera soumise aux entretiens de sélection au même titre que les autres candidats.

5. DISPOSITIF ACCEA

Quand cela s'avère **utile**, la référente handicap **propose** la mise en œuvre du **dispositif ACCEA** du CRFH. Ce dispositif d'évaluation s'appuie sur un réseau de **partenaires spécialisés selon chaque type de handicap**.

6. AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Avant l'entrée en formation, la référente handicap **s'assure, en lien avec les formateurs, de la faisabilité des adaptations** organisationnelles, matérielles et pédagogiques permettant l'intégration de la PSH et l'individualisation de son parcours, en lien avec la MDPH et le CRFH.

Si nécessaire, avec l'appui de l'équipe pédagogique, de la MDPH et du CRFH, des demandes de prise en charge pourront être déposées.

7. DURANT LA FORMATION

Durant la formation, la référente handicap assurera un suivi individualisé quant aux difficultés qui pourraient se présenter en lien avec le handicap. Il pourra, si besoin, mobiliser les partenaires concernés.

8. EN FIN DE FORMATION

En fin de formation, un **bilan individualisé** sera réalisé par la référente handicap avec la PSH, et les partenaires si besoin, afin de **favoriser la poursuite du parcours de formation ou l'insertion professionnelle**.